

CONCOURS DE PEINTURE

DES FÊTES DE LA MADELEINE

**2 CATÉGORIES :
ENFANTS / ADULTES**

**Jusqu'à 100€ à gagner pour
les enfants et 500€ pour les
adultes**

***date limite d'inscription :
vendredi 5 juillet 2019**

**Pour tous renseignements :
Service de la culture
04 66 59 71 35
sauf les mercredis**



**MAIRIE DE
BEUCAIRE**
Provence - Camargue

BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCOURS DE PEINTURE des Fêtes de la Madeleine 2019

Inscription avant le vendredi 5 juillet - Dépôt des oeuvres le lundi 15 juillet de 17h à 20h

ÉCRIRE EN LETTRE MAJUSCULE S.V.P.

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

Date de naissance :

Courriel :

QUALITÉ

• ADULTE PROFESSIONNEL :

N° d'inscription à la Maison des Artistes :

N° Siret :

• ADULTE AMATEUR

• ENFANT (- 16 ANS)

Autorisé par : Père / Mère

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

OEUVRE N°1

Titre :

Dimensions en centimètres :

Technique (huile, acrylique, encre, etc...) :

OEUVRE N°2

Titre :

Dimensions en centimètres :

Technique (huile, acrylique, encre, etc...) :

Votre inscription certifie l'approbation du présent règlement.

A, le

Signature (des parents pour les mineurs)

CONCOURS DE PEINTURE DES FETES DE LA MADELEINE EXPOSITION DU SAMEDI 20 AU DIMANCHE 28 JUILLET 2019

Règlement à conserver par le participant

A l'occasion des Estivales 2019, sous l'égide du Pôle SPORTS et FESTIVITES, le service de la culture de la ville de Beaucaire organise un concours de peinture.

Le vernissage de l'exposition des œuvres ayant participé au concours aura lieu le jeudi 18 juillet 2019 à 19h00 et la remise des prix aura lieu le 2 août 2019 à 19h, à la salle d'exposition, 27 bis quai Général de Gaulle, 30300 Beaucaire.

ARTICLE 1 : Ce concours est ouvert aux peintres professionnels, amateurs adultes et enfants. Il n'y a pas de thème imposé pour l'année 2019.

ARTICLE 2 : Aucun droit d'inscription ne sera demandé aux participants.

ARTICLE 3 : Chaque œuvre devra porter au dos, solidement collée, une étiquette mentionnant le nom, le prénom, le numéro de téléphone et l'adresse du candidat, le titre de l'œuvre ainsi qu'une signature. L'œuvre ne sera pas signée côté « peinture » et devra comporter au dos une corde d'accrochage (pas de crochet). Les œuvres sur papier devront être obligatoirement encadrées.

ARTICLE 4 : Chaque artiste a la possibilité de présenter jusqu'à 2 œuvres selon son style, sa créativité et sa technique sur le support de son choix dont la somme Longueur + Largeur ne devra pas dépasser 300 centimètres pour chacune.

ARTICLE 5 : Tout plagiat d'œuvre existante (photo ou tableau) est interdit, sauf dans la catégorie enfants en spécifiant l'auteur et le titre de l'œuvre originale.

ARTICLE 6 : Les œuvres non retirées 1 an et 1 jour après la clôture du concours resteront la propriété de l'organisateur.

ARTICLE 7 : Les artistes participants devront remplir une fiche d'inscription, la signer et la retourner par courrier à : Hôtel de ville - Service de la culture - Place Georges Clemenceau - 30300 BEAUCAIRE, ou la déposer au Service de la culture, au 3ème étage de la mairie, avant le vendredi 5 juillet 2019. Les inscriptions seront acceptées dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 8 : Les œuvres devront être déposées à la salle d'exposition au 27 bis quai Général de Gaulle, le lundi 15 juillet 2019 de 17h à 20h. Chaque tableau présenté devra appartenir à son auteur.

ARTICLE 9 : Les prix décernés à l'issue du concours seront attribués par un jury composé notamment de personnalités représentant toutes les tendances de l'art. Ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 10 : Les œuvres pourront être récupérées le vendredi 2 août 2019 à l'issue de la remise des prix.

ARTICLE 11 : Le concours sera doté de 8 prix composés de bons d'achat FEDEBON utilisables dans les commerces Beaucairois participant à l'opération :

Catégorie adultes		Catégorie enfants (moins de 16 ans)	
1er Prix de la Ville	500 €	Prix de la Ville (5-9 ans)	100 €
2ème Prix de la Ville	300 €	Prix de la Ville (10-15 ans)	100 €
3ème Prix de la Ville	200 €	Prix du public (5-9 ans)	50 €
Prix du public adultes	100 €	Prix du public (10-15 ans)	50 €

ARTICLE 12 : Les lauréats du concours de l'année 2018 ne pourront pas se présenter au concours de l'année 2019.

ARTICLE 13 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute œuvre qui ne se voudrait pas conforme au présent règlement.

ARTICLE 14 : L'organisateur décline toute responsabilité pendant la durée de l'exposition en cas de vandalisme, détérioration, vol, perte ou autres dégâts. Il appartient à l'artiste d'assurer son œuvre auprès des organismes adéquats.

ARTICLE 15 : L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les photos des œuvres et de mentionner les noms des participants dans les parutions municipales.

La signature de la fiche d'inscription ci-jointe certifie l'approbation du présent règlement dans sa totalité.



RENSEIGNEMENTS
SERVICE DE LA
CULTURE

PLACE GEORGES CLEMENCEAU
30300 BEUCAIRE

04 66 59 71 35
SAUF LES MERCREDIS